



VILLE DE LA CHAPELLE SUR ERDRE
Direction des Ressources
Service Finances et Contrôle de Gestion

DG-DEC 2024_09

DÉCISION DE VIREMENT DE CREDITS N° 4 BP 2024 Ville

Nature : Décision budgétaire

Objet : M57 - Fongibilité des crédits – Décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section

LE MAIRE de LA CHAPELLE SUR ERDRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5217-10-6 ;

VU la délibération du 26 juin 2023 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

VU la délibération du 2 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des mouvements de crédits entre les chapitres 011 et 65 affectés à la fonction 031 avec la création du compte 60623 (achats de nourriture)

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De procéder aux virements de crédits comme suit :

Section d'investissement					
Chap	Sens	Nature	Libellé	Fonction/Service	Montant
011	Dépenses	60623	Alimentation	031/CABI	+ 200 €
65	Dépenses	65315	Formation des élus	031/CABI	-200 €
Total					0,00 €

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le 21/05/2024

ID : 044-214400350-20240430-DG_DEC_2024_09-AU

ARTICLE 2 : Cette décision fera l'objet d'une communication à la presse qui suit, conformément aux procédures prévues par l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont l'ampliation sera adressée :
- à Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
- au comptable public assignataire.

Fait à la CHAPELLE-SUR-ERDRE, le 25/04/2024

**Le Maire,
Fabrice ROUSSEL**

Signé électroniquement par : Fabrice ROUSSEL

Date de signature : 30/04/2024

Qualité : Maire

